

Régate départementale APOC 2025 – [7 et 8 juin 2025 (9 juin, jour de réserve)]

[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]

[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] – [Grade 5B]

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile, et le règlement du Trophée habitable Côtes d'Armor 2025.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après <18h> le < 6 juin 2025> <au bar du Yacht à Lézardrieux>.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale. 1.1. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.loguivycanotclub.com>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Un groupe WhatsApp permettra aux organisateurs de vous donner des informations lors du week-end. **Pour vous inscrire sur le groupe vous flashez le QR code disponible en annexe de l'avis de course.**
- 3.2 [DP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e] catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - Tous les bateaux du système à handicap [*Osiris Habitable*]

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place o avec les droits requis.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

*Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. **80 euros par bateau avec le soutien d'une entreprise** comme dans les précédentes éditions. A vos recherches de sponsors...*

5.2 **Autres frais : repas adulte du samedi soir, 20 euros, et repas enfant 15 euros : inscription sous le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/loguivy-cano-club/evenements/repas-regate-apoc-lezardrieux-samedi-7-juin-2025>**



8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<vendredi 6 juin>	<18h>	<20h>
<samedi 7 juin>	<10h>	<12h>

Repas des équipages : à partir de 19h le samedi 7 juin au bar du Yacht Club, organisé par l'APOC

Remise des prix à l'issue des course le dimanche 8 juin (vers 18h)

8.2

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 7 juin	[14 h]	[Toutes]
Dimanche 8 juin	[10 h]	[Toutes]
Lundi 9 juin	[10 h] – jour de réserve	[Toutes]

Le prologue du samedi 7 juin n'est pas pris en compte pour la régates. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régates pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2025, des documents médicaux nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après <16h>.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] [NP] Pas de contrôle de jauge, la voile est un sport de « fairplay ». Un bateau présente un certificat de jauge ou le propriétaire fait l'auto déclaration de la conformité du bateau à un modèle présent dans au guide Osiris FFV 2025.

11 LIEU

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont fournis en annexe parcours, dans un lutin fourni aux inscriptions et sont disponibles sur le site du loguivy Canot Club avec les documents de course : [Parcours construits et/ou côtiers](#)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 <1> course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de <3> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand <3> courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [\[le système temps sur temps\]](#).

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <une flamme APOC>.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord : des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord, une VHF, un couteau, une ancre et une ligne de mouillage adaptée, un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long, un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

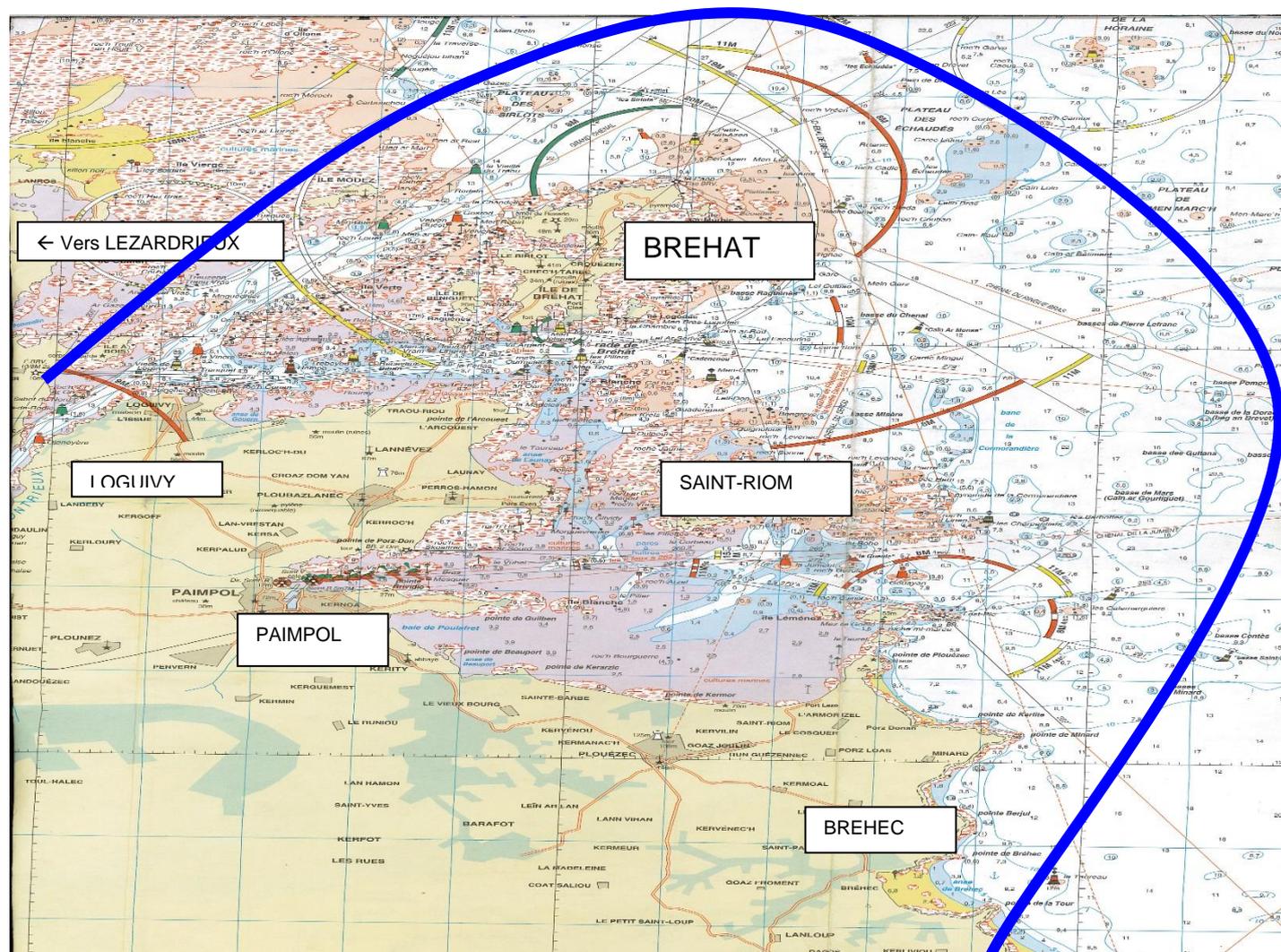
Place au port : [Accueil au port de Lézardrieux 72h avant et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22] et de signaler à Alan Richard votre arrivée : 06 48 66 9738 ou alan.richard@orange.fr

Informations complémentaires, veuillez contacter : Gildas Jannin 07 78 37 29 08

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL



Les parcours sont disponibles sur le site de l'organisation et seront remis avec les lutins de course.



Régate Apoc 2025

Groupe WhatsApp



Scannez ou chargez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.